

AVIS AU PUBLIC

Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune De SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

---0---

Le public est informé de la mise en modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint Georges de Pointindoux pour permettre la rectification d'une erreur matérielle.

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi qu'un registre destiné aux observations du public seront mis à sa disposition à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un mois à compter du 1^{er} décembre 2015

soit : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et le samedi de 8h30 à 12h00

Le présent avis sera affiché en mairie et pendant toute la durée de la mise à disposition.

A l'issue de cette mise à disposition, le conseil municipal sera amené à se prononcer pour l'approbation de la présente modification simplifiée n°2.

Le Maire,

